



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SARTHE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES VERBAL DU 11 MARS 2021

Le bureau du Conseil d'administration s'est réuni le jeudi 11 mars 2021 à 11 H 00 au Service Départemental d'Incendie et de Secours, 15 boulevard Saint-Michel à Coulaines sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, président du Conseil d'administration.

1. Membres à voix délibérative

Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil d'administration,
Madame Martine CRNKOVIC, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil d'administration (en visio-conférence),
Monsieur Philippe RICHARD, 3^{ème} Vice-président du Conseil d'administration.

2. Membre excusé

Madame Lydia HAMONOU-BOIROUX, 2^{ème} Vice-présidente du Conseil d'administration,

3. Conseillers techniques

Monsieur le colonel hors classe Christophe BURBAUD, directeur départemental,
Monsieur le colonel Yves LE BRETON, directeur départemental adjoint,

Le quorum est atteint. Monsieur le Président procède à la lecture des rapports.

| <u>Membres du bureau</u> | | Rapport pour décision | <input checked="" type="checkbox"/> |
|--------------------------|---|-----------------------|-------------------------------------|
| - en exercice | 4 | Rapport pour avis | <input type="checkbox"/> |
| - présents | 3 | | |
| - votants | 3 | | |
| 3 (POUR) | | | |

Objet : AUTORISATION DE LANCEMENT DE MARCHES PUBLICS POUR L'ANNEE 2021

Il est demandé aux membres du bureau du Conseil d'administration d'approuver les marchés suivants en procédures formalisées ou non formalisées, supérieures à 214 000 € HT, pour l'année 2021, dans la limite des autorisations de programme et des crédits inscrits au budget :

Marchés de travaux :

- Challes
- Chahaignes
- Isolation et rénovation des façades de Degré
- Tuffé
- Mamers
- Montmirail-Grééz

Marchés de fournitures :

- Acquisition de défibrillateurs
- Acquisition de poids lourds, dont :
 - o camions citerne rural moyen (CCRM) et légers (CCRL),
 - o camions citernes feux de forêt moyen (CCFM) et super (CCFS),
 - o fourgons pompe tonne (FPT),
- Acquisition de véhicules légers, dont :
 - o véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)
 - o véhicules légers classiques,
 - o véhicules légers hors route,
 - o véhicules tout usage
 - o véhicule de maintenance des ARI ;
- Acquisition de photocopieurs et prestations associées

Marchés de services :

- Nettoyage des locaux
- Approvisionnement en carburant des centres de secours
- Travaux d'entretien, de maintenance et d'installations d'équipements techniques : électricité, téléphonie, câblage informatique
- Téléphonie opérationnelle

Il convient également d'autoriser le président à signer les conventions RESAH (RESeau des Acheteurs Hospitaliers) dont le SDIS est adhérent depuis 2017 autant que de besoin

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.



Délibération

Numéro : 2021-1/b

Bureau du Conseil d'administration du 11 mars 2021

Convocation du 9 mars 2021

AUTORISATION DE LANCEMENT DE MARCHES PUBLICS POUR L'ANNEE 2021

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membre excusé : Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente.

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son président,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à lancer en procédures formalisées ou non formalisées, supérieures à 214 000 € HT, pour l'année 2021, dans la limite des autorisations de programme et des crédits inscrits au budget :

Marchés de travaux :

- Challes
- Chahaignes
- Isolation et rénovation des façades de Degré
- Tuffé
- Mamers
- Montmirail-Grééz

Marchés de fournitures :

- Acquisition de défibrillateurs
- Acquisition de poids lourds, dont :
 - o camions citerne rural moyen (CCRM) et légers (CCRL),
 - o camions citernes feux de forêt moyen (CCFM) et super (CCFS),
 - o fourgons pompe tonne (FPT),
- Acquisition de véhicules légers, dont :
 - o véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)
 - o véhicules légers classiques,
 - o véhicules légers hors route,
 - o véhicules tout usage
 - o véhicule de maintenance des ARI ;
- Acquisition de photocopieurs et prestations associées

Marchés de services :

- Nettoyage des locaux
- Approvisionnement en carburant des centres de secours
- Travaux d'entretien, de maintenance et d'installations d'équipements techniques : électricité, téléphonie, câblage informatique
- Téléphonie opérationnelle



Délibération

Numéro : 2021-1/b

Bureau du Conseil d'administration du 11 mars 2021

Convocation du 9 mars 2021

Certains marchés pourront faire l'objet de commande auprès d'une centrale d'achat telle que l'UGAP, le RESAH ou d'un groupement de commande.

Il est demandé d'autoriser le président à signer les conventions RESAH (RESeau des Acheteurs Hospitaliers) dont le SDIS est adhérent depuis 2017 autant que de besoin.

Fait à Coulaines, le 11 mars 2021.

Le Président du Conseil d'administration du
SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

| VOTE | DENOMBREMENT DES SUFFRAGES | | |
|------|----------------------------|--------|------------|
| | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| | 3 | 0 | 0 |

| Membres du bureau | | Rapport pour décision | <input checked="" type="checkbox"/> |
|--------------------------|---|-----------------------|-------------------------------------|
| - en exercice | 4 | Rapport pour avis | <input type="checkbox"/> |
| - présents | 3 | | |
| - votants | 3 | | |
| 3 (POUR) | | | |

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT POUR PROLONGATION DE MARCHE

Il est demandé aux membres du bureau du Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer l'avenant ci-joint relatif au marché 2017-09 pour le nettoyage des locaux du SDIS de la Sarthe.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

| | Montants annuels | Montant pour 4 ans | |
|---|------------------|---------------------|----------------|
| Marché de base HT | 136 758,78 € | 547 035,12 € | |
| Montant des avenants n° 1 et 2 HT | 3 770,40 € | 15 081,60 € | + 2.75% |
| Total HT du marché, | 140 529,18 € | 562 116,72 € | |
| Avenant n° 03 HT (prolongation d'un mois) | | 11 710,76 € | + 2.14% |
| Montant total HT du marché | | 573 827,48 € | + 4.89% |
| <i>soit montant TTC (dont TVA 20%)</i> | | <i>688 592,98 €</i> | |

Les avenants 1 à 3 augmentent le montant total du marché de 4,89% (inférieur à 5% du montant initial). Il n'y a donc pas eu lieu de solliciter la commission d'appel d'offres.

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.



Délibération

Numéro : 2021-2/b

Bureau du Conseil d'administration du 11 mars 2021

Convocation du 9 mars 2021

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DE PROLONGATION DE MARCHE

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membre excusé : Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente.

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son président,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant ci-joint relatif au marché 2017-09 pour le nettoyage des locaux du SDIS de la Sarthe.

Fait à Coulaines, le 11 mars 2021.

Le Président du Conseil d'administration du
SDIS de la Sarthe


Dominique LE MÈNER

| VOTE | DENOMBREMENT DES SUFFRAGES | | |
|------|----------------------------|--------|------------|
| | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| | 3 | 0 | 0 |



Avenant n°03

MARCHE N° 2017 09 du 24 mars 2017

PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHÉ

**NETTOYAGE DES LOCAUX
POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SARTHE**

Entre

Le service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe (SDIS72)

15, Boulevard St Michel – CS 90035 72190 COULAINES

d'une part

Et

La société SOS ENVIRONNEMENT – ZA de Chanteloup – 72700 ROUILLON

d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV :

Préambule

Le marché a été passé suivant une procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article 67 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Il a été conclu avec la Sté **SOS ENVIRONNEMENT** en date du 28 mars 2017 avec prise d'effet au 1er avril 2017

Sa durée est d'un an renouvelable trois fois un an (soit 4 ans) par reconduction expresse, du 1er avril 2017 au 31 mars 2021.

Article 1 : Objet de l'avenant

Suite à des impératifs de calendrier nécessaires à la rédaction des pièces de la consultation, il convient de prolonger la durée du marché.

Article 2 : Délais

Le marché arrive à échéance le 31 mars 2021

Dans le cadre de l'Ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, la consultation pour la passation d'un nouveau marché n'ayant pu être lancée dans les délais et afin d'assurer la continuité du service public, il convient de prolonger la durée du marché de 1 mois, **soit jusqu'au 30 avril 2021**

Article 3 : Incidence financière

Le présent avenant entraîne une incidence financière de 11 710,76 € ht

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

| | Montants annuels | Montant pour 4 ans | |
|--|------------------|--------------------|----------------|
| Marché de base HT | 136 758,78 | 547 035,12 | |
| Montant des avenants n° 1 et 2 HT | 3 770,40 | 15 081,60 | - 2,75% |
| Total HT du marché, | 140 529,18 | 562 116,72 | |
| Avenant n° 03 HT (prolongation d'un mois) | | 11 710,76 | + 2,14% |
| Montant total HT du marché | | 573 827,48 | - 4,33% |
| soit montant TTC (dont TVA 20%) | | 688 592,98 | |

Article 4 : Date d'effet

Les prestations prévues au présent avenant prendront effet à compter de sa notification.

Toutes les autres clauses du marché initial et celles des précédents avenants éventuels, restent applicables.

Le titulaire du marché

Fait à Coullaines le

Le maître d'ouvrage

A. H.  SARL
capital 38 200 €

NETTOYAGE

ZA Chanteloup - D. Du passage de Chanteloup

72700 ROUILLON

Tel 02 43 24 85 47 - Fax 02 43 23 21 03

Siret 418 182 186 00047 - APE 8121 Z

Service Départemental d'incendie et de Secours de la Sarthe
15, Boulevard St Michel – CS 90035

72190 COULAINES (rappeler les références du service concerné)

| <u>Membres du bureau</u> | | | |
|--------------------------|---|-----------------------|-------------------------------------|
| - en exercice | 4 | Rapport pour décision | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - présents | 3 | Rapport pour avis | <input type="checkbox"/> |
| - votants | 3 | | |
| 3 (POUR) | | | |

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DE MARCHE

Il est demandé aux membres du bureau du Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer l'avenant du marché de maîtrise d'œuvre relatif au remplacement des menuiseries extérieures, la réfection de l'isolation et des peintures des façades extérieures du centre de secours de Le Mans Degré.

Il est à noter que le montant du projet était estimé à 1 666 667 €HT pour lequel le taux de rémunération global de la maîtrise d'œuvre (Atelier DELAROUX) et des missions complémentaires a été arrêté à 7,35%, soit 122 500,02 €HT.

Après étude de deux projets architecturaux, il a été décidé de retenir le projet présentant une estimation de 1 940 500 € HT induisant un montant d'honoraires de la maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires à 142 626,75 €HT.

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.



Délibération

Numéro : 2021-3/b

Bureau du Conseil d'administration du 11 mars 2021

Convocation du 9 mars 2021

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DE MARCHE

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membre excusé : Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente.

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 11 mars 2021,

Sur le rapport de son président,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant du marché n°2019-45 de maîtrise d'œuvre relatif au remplacement des menuiseries extérieures, la réfection de l'isolation et des peintures des façades extérieures du centre de secours de Le Mans Degré, portant les honoraires de l'Atelier Delaroux à 142 626,75 € HT.

Fait à Coulaines, le 11 mars 2021.

Le Président du Conseil d'administration du
SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

| VOTE | DENOMBREMENT DES SUFFRAGES | | |
|------|----------------------------|--------|------------|
| | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| | 3 | 0 | 0 |

| <u>Membres du bureau</u> | | Rapport pour décision | <input checked="" type="checkbox"/> |
|--------------------------|---|-----------------------|-------------------------------------|
| - en exercice | 4 | Rapport pour avis | <input type="checkbox"/> |
| - présents | 3 | | |
| - votants | 3 | | |
| 3 (POUR) | | | |

Objet : SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS

Il est demandé aux membres du bureau du Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer le marché relatif au nettoyage et entretien des locaux et des vitrages sur différents sites du SDIS de la Sarthe avec la société SOS Environnement sise 3 impasse de Chanteloup – 72700 ROUILLON pour un montant estimé à 582 957,32 € HT pour la durée du marché fixée à 4 années.

Il est demandé aux membres du bureau du Conseil d'administration, suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, de sursoir à l'autorisation de signature du marché relatif à la réhabilitation des façades du centre de secours principal Le Mans Degré. Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.



Délibération

Numéro : 2021-4/b

Bureau du Conseil d'administration du 11 mars 2021

Convocation du 9 mars 2021

SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Membre excusé : Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente.

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 11 mars 2021,

Sur le rapport de son président,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer le marché relatif au nettoyage et à l'entretien des locaux et des vitrages sur différents sites du SDIS de la Sarthe avec la société SOS Environnement sise 3 impasse de Chanteloup – 72700 ROUILLON pour un montant estimé à 582 957,32 € HT pour la durée du marché fixée à 4 années.

Fait à Coulaines, le 11 mars 2021.

Le Président du Conseil d'administration du
SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

| VOTE | DENOMBREMENT DES SUFFRAGES | | |
|------|----------------------------|--------|------------|
| | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| | 3 | 0 | 0 |

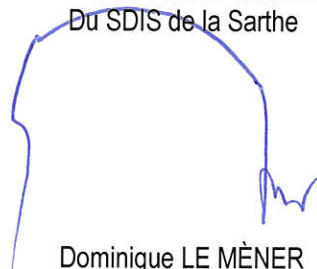
Rapports présentés au bureau CASDIS pour information

1. Le bilan de l'activité opérationnelle 2020
2. La modification du plan de couverture opérationnelle – annexe 2 du règlement opérationnel
3. Mise en place d'une équipe de médiateurs de la lutte anti COVID
4. Les « sentinelles de la forêt »
5. La convention d'échanges de pratiques et de données pour la réalisation d'une cartographie de défense des espaces naturels contre l'incendie
6. Participation du SDIS au 14^{ème} Bataillon de Sapeurs-Pompiers de la Zone Ouest pour le défilé du 14 juillet 2021 à Paris
7. Campagne de communication sur les agriculteurs sapeurs-pompiers volontaires
8. L'attribution du label employeur départemental « employeur partenaire des sapeurs-pompiers »
9. La mise en œuvre du forfait mobilités durables
10. Le compte administratif pour l'exercice 2020 – compte de gestion pour l'exercice 2020
11. Le budget supplémentaire pour l'exercice 2021
12. La convention de mise en œuvre d'un engagement partenarial avec la paierie départementale – période 2021-2023
13. Approbation du règlement intérieur du CCDSPV

Les rapports présentés pour le prochain Conseil d'administration n'amènent aucune remarque de la part des membres du bureau.

La séance est levée à 12 H 00.

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe



Dominique LE MÈNER